

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AOUT 2022

N° Délibération	Objet	Proposition du conseil	Décision
n°2022/51	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023	Autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Plouégat-Guerrand,	Adopté à l'unanimité
		Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	
n°2022/52	Subvention à l'OCCE pour le voyage scolaire et décision modificative n°4	<b>Approuver</b> le versement d'une subvention de 1 800 € à l'OCCE	Adopté à l'unanimité
		Approuver la décision modificative n°4	
n°2022/53	Tarifs des services périscolaires	Approuver les tarifs pour les services périscolaires proposés pour l'année 2022-2023	Adopté à l'unanimité
n°2022/54	Mandat au centre de gestion du Finistère pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire	Décider d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance),	Adopté à l'unanimité
		<b>Décider</b> pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de la fonction publique du Finistère afin :	
		<ul> <li>qu'il procède à la négociation et conclue avec les organisations syndicales représentatives le cas échéant un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire;</li> </ul>	
		<ul> <li>qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,</li> </ul>	
		Préciser que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante.	
n°2022/55	Adhésion à la mission de médiation proposée par le centre de gestion du Finistère	<b>Décider</b> d'adhérer à la mission de médiation du CDG 29.	Adopté à l'unanimité
		Prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine	Adopte a Fundiminte

		d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.  Préciser qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.  Préciser que la collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 500 €. Chaque heure audelà de 8 heures sera facturée au tarif de 75 €.  Autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 29 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.	
n°2022/56	Projet d'acquisition des parcelles cadastrées A522, A523, A524, A525 et A735 situées à Pont Menou	Approuver le projet d'acquisition de ces parcelles  Autoriser le maire à négocier avec les propriétaires des parcelles A 522, A 523, A 524, A 525 et A 735  Autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire,	Adopté à l'unanimité